



## HORAIRES DES COURS

### JUDO

Deux cours par semaine, pour chaque catégorie

Public	Jours	Horaires
<b>Baby Judo</b> (2017-2018)	Mardi	17h30 - 18h15
	Vendredi	17h30 - 18h30
<b>Mini-Poussins</b> (2015-2016)	Lundi	17h45 - 18h45
	Jeudi	17h30 - 18h30
<b>Poussins</b> (2013-2014)	Mardi	18h15 - 19h15
	Jeudi	18h30 - 19h30
<b>Benjamins / Minimes</b> (2009-2012)	Lundi	18h45 - 20h15
	Vendredi	18h30 - 19h30
<b>Cadets à Adultes</b> (2008 et avant)	Mardi	19h15 - 20h45
	Vendredi	19h30 - 21h00

### TAÏSO

Un cours par semaine, adapté au public présent

Public	Jour	Horaires
<b>A partir de Minimes</b>	Samedi	De 10h à 11h



# TARIFS ANNUELS

Les tarifs indiqués incluent le coût de la licence que nous reversons à la FFJDA et qui permet à chaque adhérent d'être assuré.

**JUDO**

La cotisation est dégressive selon le nombre d'adhérents par foyer.

Nombre d'inscription par foyer pour la saison en cours	Cotisation* pour les roncquois	Cotisation* pour les non roncquois
1ère personne	200 euros	210 euros
2ème personne	180 euros	190 euros
3ème personne	160 euros	170 euros
4ème personne	140 euros	150 euros

\* Déduction possible de 10€ par adhérent, valable uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- (1) Réinscription : adhérent déjà inscrit au JCR sur la saison précédente,
- (2) Réinscription avant la fin du mois de juin précédant le début de saison,
- (3) Paiement comptant (règlement en une seule fois).

Conformément au règlement intérieur, toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera accordé.

Accessoires facultatifs :

Passeport pour compétitions officielles : 8 euros  
Kimono d'occasion (selon disponibilité) : 10 euros

Modalités de règlement :

Le paiement global en espèces ou en chèque(s) est exigé le jour de l'inscription.

Pour les inscriptions de Septembre à Décembre, possibilité de régler en plusieurs chèques, avec les conditions suivantes :

- Les chèques seront datés du jour de l'inscription
- Le premier chèque sera d'un montant minimum de 50 euros par adhérent et sera encaissé dans le mois courant de l'inscription
- Les chèques suivants seront encaissés à fréquence mensuelle
- Le dernier chèque sera encaissé au plus tard en Janvier

A compter de Janvier, la cotisation complète est forcément encaissée le mois de l'inscription.

**TAÏSO**

Cotisation pour les roncquois	Cotisation pour les non roncquois
100 euros	110 euros

Modalités de règlement :

Le paiement global en espèces ou en chèque(s) est exigé le jour de l'inscription.

Pour les inscriptions de Septembre à Décembre, possibilité de régler en deux chèques, avec les conditions suivantes :

- Les chèques seront datés du jour de l'inscription
- Le premier chèque sera d'un montant minimum de 50 euros par adhérent et sera encaissé dans le mois courant de l'inscription
- Le second chèque sera encaissé le mois suivant

A compter de Janvier, la cotisation complète est forcément encaissée le mois de l'inscription.



Modes de paiement acceptés :

- Chèques
- Chèques vacances / Coupons sport
- Espèces